

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

31

Nombre de votants :

31

Date de convocation :

10 novembre 2017

Date d'affichage :

23 novembre 2017

L'AN deux mille dix-sept, le **16 novembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 10 novembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BOISSET, BOUCHET, CERLES, DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. FRIAUD, GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, ROUX, Mme SCHOTTEY, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal

absent

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Pierrette CHIESA, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Stéphane FRIAUD

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Pierre CERLES

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale

absente

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Michèle SCHOTTEY

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20171116-DELIB171113-DE
Date de télétransmission : 20/11/2017
Date de réception préfecture : 20/11/2017

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 NOVEMBRE 2017**

QUESTION N° 13

OBJET : Ex-école élémentaire Jean Moulin - 6 rue Antoine Caux : mise à disposition de locaux à Riom Limagne et Volcans pour les besoins du projet de médiathèque

RAPPORTEUR : Vincent PERGET

Question étudiée par la Commission n° 2 « Aménagement et Embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 31 octobre 2017

Dans le cadre du projet des Jardins de la Culture, Riom Limagne et Volcans réalise une médiathèque dont la livraison est prévue début 2019.

En prévision de cette ouverture, la communauté de communes va se porter acquéreur d'un important fonds de livres qu'il convient de préparer en amont du déménagement.

Or les actuels locaux de la bibliothèque se prêtent mal au stockage et à la préparation des ouvrages. C'est pourquoi RLV recherche un site plus adéquat, permettant notamment de limiter les manutentions.

L'école élémentaire Jean Moulin, aujourd'hui vacante, répond au besoin avec des salles de taille adéquate et toutes situées au même niveau.

Il est donc proposé de mettre une partie de ces locaux à disposition de la communauté de communes, moyennant le versement d'une redevance mensuelle couvrant les charges liées à l'utilisation du local.

Ces locaux sont les suivants :

- La classe n°2 de 55 m² environ
- La classe n°3 de 55 m² environ
- La salle de motricité de 130 m² environ
- Accès aux sanitaires de l'école.

Au regard des surfaces de locaux mises à disposition, la redevance mensuelle est fixée à 340 € par mois toutes charges comprises.

COMMUNE DE RIOM

Cette convention de mise à disposition sera en vigueur jusqu'à la date d'ouverture de la médiathèque.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **valider la mise à disposition des locaux de l'école Jean Moulin élémentaire listés par la présente délibération, au profit de la communauté de communes de Riom Limagne et Volcans, moyennant une redevance mensuelle de 340 €,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de ces locaux.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 16 novembre 2017

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL